

Paris le 11 juin 2025 à 18h30

POINT SUR LA PROCÉDURE :

**LE TRIBUNAL DE COMMERCE ACCORDE UNE
PROLONGATION EXCEPTIONNELLE DE LA PÉRIODE D'OBSERVATION
JUSQU'AU 13 SEPTEMBRE 2025**

ADOMOS annonce avoir obtenu du Tribunal de Commerce de Paris, conformément à la requête du Parquet, une prolongation exceptionnelle de 3 mois de sa période d'observation qui devait initialement prendre fin le 13 juin 2025.

Après avoir présenté la situation actuelle de l'entreprise ainsi que la reprise d'activité commerciale et l'avancement du projet de croissance externe, le Tribunal a donné une suite favorable à la requête du Parquet de prorogation de trois mois afin qu'ADOMOS puisse finaliser, en collaboration avec les organes de la procédure, la présentation de son plan.

Ce renouvellement exceptionnel de la période d'observation jusqu'au 13 septembre 2025, démontre la confiance des organes de la procédure et du Tribunal dans la réorganisation menée par la société et sa capacité à poursuivre ses activités.

ADOMOS (ALADO, code ISIN FR001400UT31), est historiquement un intervenant majeur de la distribution par Internet d'immobilier d'investissement locatif à destination du particulier. Une procédure de redressement judiciaire a été ouverte le 13 juin 2024 et prolongée jusqu'au 13 juin 2025. Adomos travaille actuellement sur un nouveau projet de développement impliquant un pivot stratégique de ses activités vers la connaissance clients autour d'une nouvelle équipe.

www.adomos.com/bourse

Contact Société : adomos@adomos.com

Contact Investisseurs/Presse : adomos@aelium.fr

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives relatives à Adomos et à ses activités. Adomos estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables. Cependant, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques, dont ceux décrits dans le rapport de gestion 2024 publié le 30 avril 2025 et disponible sur le site internet de la Société, et à l'évolution de la conjoncture économique, des marchés financiers et des marchés sur lesquels Adomos est présente. Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Adomos ou qu'Adomos ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'Adomos diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas, ni ne sauraient être interprétés comme une offre ou une invitation de vente ou de souscription, ou la sollicitation de tout ordre ou invitation d'achat ou de souscription d'actions Adomos dans un quelconque pays. La diffusion de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du communiqué doivent donc s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer.